

RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT 2017

A l'issue des résultats du premier et du second groupes d'épreuves du baccalauréat, Denis Rolland, recteur de la région académique Normandie, recteur de l'académie de Caen et chanceliers des universités, félicite chaleureusement les élèves de la session 2017.

14 661 candidats, tous baccalauréats confondus, étaient inscrits à cette session. **14 519** se sont présentés aux épreuves et **11 557 candidats** ont obtenu le baccalauréat dès le 1^{er} groupe d'épreuves.

1 632 candidats, tous baccalauréats confondus, ont été convoqués pour le second groupe d'épreuves, contre 1 899 en 2016.

- ➔ Au total, **12 883 candidats** ont obtenu leur baccalauréat cette année
- ➔ **Le taux de réussite** pour l'ensemble des baccalauréats (général, technologique et professionnel) est en 2017 de **88,73 %** soit une baisse de 1,47 point par rapport à la session 2016. Il était de 90,2 % en 2016.

Quelques chiffres :

Les taux de réussite par baccalauréat sont les suivants :

- › Baccalauréat professionnel : **83,97 %**
- › Baccalauréat technologique : **89,65 %**
- › Baccalauréat général : **90,88 %**

Sur l'ensemble de l'académie, tous baccalauréats confondus on recense :

- › **1 135** mentions TB,
- › **2 056** mentions B,
- › **3 868** mentions AB.

Pour rappel, les baccalauréats généraux et technologiques sont organisés en deux groupes d'épreuves. Le 2nd groupe est ouvert aux candidats non admis au 1^{er} groupe, ayant obtenu une moyenne générale comprise entre 8 et 9,99/20.

Les élèves doivent alors définir quelles sont les deux matières écrites dans lesquelles ils souhaitent être interrogés à l'oral.



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



En parallèle, l'académie de Caen lutte contre **le décrochage scolaire**.

L'académie donne la possibilité aux candidats qui ont échoué à l'examen du baccalauréat de demander à bénéficier pendant les cinq sessions suivantes de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10, et le droit au redoublement dans leur établissement d'origine.

Un dispositif spécifique à l'académie de Caen est proposé aux élèves de bacs professionnels et CAP qui ont échoué à leurs examens. Il s'intitule « Repréparation flash » et leur permet d'obtenir leurs examens au mois de décembre (voir détails flyer en pièce jointe)

Le recteur d'académie tient enfin à remercier les équipes pédagogiques pour la bonne organisation des épreuves et l'accompagnement des lauréats tout au long de leur scolarité.

CONTACT

communication@ac-caen.fr

Laure Cours-Mach, Responsable

02 31 30 16 35 / 06 79 31 21 09

Fanny Gallien, Assistante

02 31 30 15 03